

Mulhouse, le 13 octobre 2016



Lettre ouverte du CP68 à

M. le Maire de Mulhouse
Mairie
2 rue Pierre et Marie Curie
68100 MULHOUSE

Pour toute réponse, s'adresser à :

courrier@acontrecourant.org

ou, par voie postale, à :

A CONTRE COURANT (Pour CP68)

BP 12123 68060 MULHOUSE CEDEX 2

Monsieur le Maire,

Il y a plus de quatre ans, le Conseil Municipal de Mulhouse s'est prononcé pour un engagement contre les paradis fiscaux. Cette décision du 24 septembre 2012 (voir ci-dessous), que peu de collectivités locales ont eu le courage de prendre, semblait révéler une prise de conscience du Maire que vous étiez déjà et des autres élus mulhousiens alors en fonction.

Quelles ont été les suites données à cette initiative ?... La situation budgétaire de la ville montre qu'il est nécessaire d'engager sans tarder des actions fortes pour confirmer et prolonger concrètement les intentions exprimées à l'époque.

Suite au scandale des *Panama Papers*, une commission "PANA" s'est mise en place récemment au Parlement européen. Composée de 65 parlementaires de tous les bords politiques, elle cherche à combattre les paradis fiscaux et à rendre aux caisses publiques les sommes qui se sont "évadées".

Autre exemple à suivre : celui du Ministre des Finances du Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie, M. Norbert Walter-Borjans, qui a réussi l'exploit de récupérer des milliards d'euros en faveur des caisses publiques. Il a montré du même coup que la logique austéritaire et ses dégâts économiques et sociaux n'ont rien d'une fatalité.

En cherchant des appuis auprès de ces acteurs publics européens et en vous inspirant de leurs actions vertueuses, vous pourriez à la fois, compte tenu des fonctions que vous occupez :

- 1) redresser la situation budgétaire mulhousienne et
- 2) donner une orientation salutaire aux choix budgétaires de l'ensemble des collectivités locales du Grand Est.

En adoptant une attitude de rigueur et de détermination à l'égard, par exemple, d'entreprises comme STARBUCKS, IKEA, HSBC, ou à l'encontre de personnes dont les noms figurent sur le listing "*Panama Papers*", vous pourriez plus facilement exiger du gouvernement la création de postes de contrôleurs fiscaux ou l'ouverture d'un pôle régional d'investigations fiscales à Mulhouse ou St Louis (en tout cas en un lieu proche de la Suisse où sont tapies 90% des sommes soustraites au regard du fisc par les fraudeurs français).

Votre Adjoint chargé des finances a mis le thème de la fiscalité à l'ordre du jour de la prochaine "*commission des finances ouverte*". Nous comptons sur vous pour le charger d'y annoncer des mesures immédiates et concrètes, en refusant de vous en prendre aux Services Publics et aux plus démunis et en renonçant à augmenter les impôts.

Nous espérons, M. le Maire, que, dans l'esprit de votre résolution du 24 septembre 2012 et en suivant l'exemple de M. Norbert Walter-Borjans, vous saurez mettre en cohérence vos paroles et vos actes en faisant des choix conformes à l'intérêt du plus grand nombre de nos concitoyens.

Le CP68

PS. Lectures utiles (à consulter sur le site de L'Alterpresse68 : <http://lalterpresse.info/>) :

[En Alsace, des élus locaux tétanisés face aux délinquants fiscaux](#) (août 2016)

[Richert, Bierry, Straumann: un trio de masos austéritaires, parmi d'autres](#) (septembre 2016)

[Transport scolaire : des dingues au volant écrabouillent la gratuité](#) (septembre 2016)

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 24 septembre 2012

43 conseillers présents (55 en exercice / 5 procurations)

PARTICIPATION DE LA VILLE AU MOUVEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ENGAGEES DANS LA LUTTE CONTRE LES PARADIS FISCAUX (1570)

En France, la fraude et l'évasion fiscale par la dissimulation de l'argent des trafics et des personnes souhaitant échapper au fisc dans les « paradis fiscaux » représentent chaque année l'équivalent du déficit de la sécurité sociale.

Manifestant la volonté de s'engager, à leur niveau, contre ce phénomène, plusieurs collectivités territoriales, en particulier les Régions françaises dont l'Alsace, ont pris des mesures préventives en adoptant un principe de non collaboration financières avec les établissements bancaires disposant de filiales dans les paradis fiscaux.

La Ville de Mulhouse entend participer pleinement à ce mouvement, à l'instar de nombreuses autres communes françaises.

Pour cela, lors de la procédure de sélection des établissements bancaires et financiers auprès desquelles la Ville pourrait contracter une ligne de trésorerie ou un emprunt, elle sollicitera auprès de ces établissements et de leurs entités dans lesquelles ils possèdent une participation, de préciser leur situation au regard de la liste des Etats et territoires non coopératifs, telle que définie annuellement par arrêté ministériel. Ces éléments seront pris en compte dans le choix de l'établissement à retenir.

Par ailleurs, la ville demandera aux établissements de présenter les procédures et outils dont ils se sont dotés pour lutter contre le blanchiment, la corruption et la fraude fiscale.

De plus, la Ville réclamera aux établissements avec lesquels elle aura contracté, de présenter annuellement un état pays par pays comportant des informations légales ayant trait à la raison sociale, leurs activités, leurs chiffres d'affaires et le résultat de l'exercice enregistrés, les effectifs employés, les impôts et taxes versés aux autorités publiques locales dans le cadre des lois fiscales en vigueur.

Le conseil municipal :

- Affirme son exigence de transparence de la part de ses partenaires bancaires et financiers
- Approuve, dans ce cadre, les dispositions exposées ci-dessus